



Bulletin d'inscription 2026

Une fiche d'inscription par binôme



☐ **Parcours 1 km (enfant de 4 à 7 ans inclus accompagné d'un adulte) >>>**

5 € par binôme *

☐ **Parcours 5 km (à partir de 8 ans) >>>** 10 € par binôme *

**ou plus si vous souhaitez faire un don au profit de la Ligue contre le cancer du sein.*

☐ **Chèque à libeller à l'ordre de l'USGP**

☐ **Espèces**

Membre N°1 :

NOM : Prénom :

Age : ans

Adresse :

Téléphone : / / / /

Membre N°2 :

NOM : Prénom :

Age : ans

Adresse :

Téléphone : / / / /

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) Mme, M
autorise mon fils / ma fille

à participer à la run & bike du **samedi 3 octobre 2026.**

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) Mme, M
autorise mon fils / ma fille

à participer à la run & bike du **samedi 3 octobre 2026.**

Date : / / 2026

Signature :



Règlement Run & Bike

La Grande-Paroisse 2026



Article 1 : Présentation

« **Run & Bike** » est une course caritative organisée par l'Union Sportive de la Grande-Paroisse en accord avec La Mairie de La Grande-Paroisse, au profit de **La Ligue Contre le Cancer**, dans le cadre d'Octobre Rose.

Article 2 : Course

« **Run & Bike** » est une course de 1km ou 5km, non chronométrée et non-classée et donc à caractère non compétitif.

Article 3 : Conditions de participation

Cette course accueille les participants à partir de 4 ans et de toute condition physique.

Pour la course (1 km ou (5 km), une décharge devra être, au préalable, dûment remplie et signée.

Par ailleurs, les participants mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Article 4 : Assurances

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 5 : Sécurité

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité.

Le service médical est assuré par les sapeurs-pompiers de La Grande Paroisse.

Article 6 : Acception du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 7 : Annulation

Aucun remboursement ne sera effectué (annulation de la part de l'organisateur ou du participant).

DECHARGE POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Je reconnais être physiquement apte à participer à **la Run & Bike du samedi 3 octobre 2026** à La Base de Loisirs (WAMPARK) LA GRANDE-PAROISSE et m'engage à participer sous ma propre et entière responsabilité en fonction de mes moyens physiques.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de problème me survenant avant, pendant et après l'épreuve.

Je déclare participer sous mon entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve et en accepter tous les termes et notamment la diffusion de photographies ou films. Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Date : / / 2026

Signature Membre N°1 :

(pour les mineurs : signature d'un parent)

Date : / / 2026

Signature Membre N°2 :

(pour les mineurs : signature d'un parent)